



Association Incubateur Régional de Picardie

Comptes annuels

au 31/12/2009

KPMG Entreprises

02/04/2010

Ce rapport contient 48 pages (hors annexes)

Comptes annuels

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS Association Incubateur Régional de Picardie Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 4

Adresse de l'entreprise 33 avenue Jeanne Paol Claudin 80300 DEURY Durée de l'exercice précédent* 3

Numéro SIRET* 5 1 3 9 3 6 1 0 4 0 0 0 1 9 Néant

				Exercice N c/ois le, 31/12/2009		N-1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG					
		Fonds commercial (1)	AR	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	115	115			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36	1 493			
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU			CV					
Créances rattachées à des participations	BB			BC					
Autres titres immobilisés	BD			BE					
Prêts	BF			BG					
Autres immobilisations financières*	BH			BI	707	707			
TOTAL (II)	BJ			BK	36	2 315			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		CRÉANCES	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	778 116	760 750	17 365
				Autres créances (3)	BZ	CA	169 670		169 670
				Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités	CF			CG	93 804		93 804		
Comptes de régularisation	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 841 591	760 750	280 841		
		Frais d'émission d'emprunt à durée (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 043 943	760 786	283 156					
Renvers (1) Dont écart au bas :		Écart à moins d'un mois immobilisations financières reçues		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	704 672		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formule obligatoire (Article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS Association Incubateur Régional de Picardie		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	13 604		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(572)		
	Subventions d'investissement	DJ	1 493		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	14 525		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 278		
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 561		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte général	Autres dettes	EA	99 920		
	Produits constatés d'avance (4)	EB	98 870		
	TOTAL (IV)	EC	268 631		
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	283 156		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	268 631			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH				

* Ces explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2032

Formulaire obligatoire (article 214
du Code de commerce)

Désignation de l'entreprise		ASS Association Incubateur Régional de Picardie				Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF		
			FG	17 587	FH	FI	17 587
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 587	FK	FL	17 587	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	234 268		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	251 856	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	46 884		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX			
	Salaires et traitements*			FY	33 317		
	Charges sociales (10)			FZ	14 006		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	36	
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	139 947		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)		GE	18 272			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	252 465		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(608)		
opérations de structure	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			QR			
	Différences négatives de change			QS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			QT			
Total des charges financières (VI)				QU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(608)		

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS Association Incubateur Régional de Picardie		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	36		
	Règles sur provisions et transferts de charges	HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	36		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Décharges exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	36		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices *		IK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	251 892		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	252 465		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(572)		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.P.)	IX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reprendre le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
Subventions d'investissement virées au résultat		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
				36	
Subventions d'investissement virées au résultat				36	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

1. Les immobilisations (article 111A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Acquisitions		
						Consolidées à une équivalence postérieurement au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et vicissitudes de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	115	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Donc Composants M2	KP	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Donc Composants M3	KS	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC		LD	1 530
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK	LL		LM	
	TOTAL III			LN	LO		LP	1 530
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M		8T		
	Autres participations		8U	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U		1V	707	
	TOTAL IV			1Q	1R		1S	707
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	0H	115	0J	2 237	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par vicissitudes de poste à poste		par création à des fins en euros ou par accessit ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations au fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LY	115	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		EZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	ME		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MI		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IY	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	1 530	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MY	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	1 530	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0D	M7		0W	
	Autres participations		10	0X	0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	707	2G	
	TOTAL IV		13	NJ	NK	707	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	0K	0L	2 352	0M		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2009

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 --- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 133 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS Association Incubateur Régional de Picardie Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	EU	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	OP	OQ	OR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. générales, agencements et aménagements des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Installations techniques, matériel et outillage	Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'émission de titres de participation TOTAL IV	NI			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au début (NI+NO-NX)	NW			NY			NZ
		Total général non visible (NS+NT+NU)			Total général non visible (SW+SY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegis Group

Formulaire obligatoire (annexe III A)
du Code de commerce simplifié

Désignation de l'entreprise ASS Association Incubateur Régional de Picardie

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	JA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CCF)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	-- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		-- corporelles	6E	6F	6G	6H
		-- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		-- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		-- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur congés clients	6T	6U	6V	6W	760 750
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TV	139 947	TZ	760 750
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	139 947	UC	760 750
Dont dotations et reprises	-- d'exploitation	UE	139 947	UF		
	-- financières	UG		UH		
	-- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 de la C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017

Formule simplifiée (article 33 A
du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	707	UV		UW	707	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	778 116		71 444		706 672	
	Créance représentative de titres (titres non payés déposés prêts au tenu en garantie * (personnes physiques))		UO						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 110		6 110			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	160 521		160 521			
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 038		3 038			
	Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX		VT	948 493	VU	241 114	VV	707 379		
REVENUS	(1)	Montant des							
			- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	24 278		24 278				
Personnel et comptes rattachés		8C	10 069		10 069				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 208		19 208				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 284		16 284				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	99 920		99 920				
Dette représentative de titres empruntés au tenu en garantie *		7Z							
Produits constatés d'avance		8L	98 870		98 870				
TOTAUX		VY	268 631	VZ	268 631				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire n° 2058 (annexé à la notice 2010)
du Code général de l'imposition

Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2009		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA		
		de son conjoint		WB		
		moins part déductible*		WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	
	Autres charges et dépenses comptables visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*				WF	
	Amendes et pénalités (nature :)				WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209H du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions distinctes	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (XONT)	Intérêts excédentaires (art. 39-1-J et 213 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficit étranger des PMI précédemment déficit (art. 209C)	SX		Quote-part de 5% des plus-values à court terme	MB	
				TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans des résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions distinctes	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WW		
		- imposées au taux de 0 %		WH		
		- imposées au taux de 19 %		WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable, Prorata net des actions et parts d'intérêts : () à déduire des produits nets de participations						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté) (supplé)	K9	Entreprises nouvelles 64 zones	L2	
		Pôle de compétitivité (art. 64 nouvelles)	L6	Sociétés investissant dans les zones (art. 209C)	K3	
	Zones franches urbaines (art. 44 articles 11 et 12 A)	03Y	Zone franche d'activité (art. 44 quaterbis)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterbis)	XC
Zones franche d'activité (art. 44 quaterbis)						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Résultats définitifs article 209C	OT	Citoyen dégagé par le report en arrière du déficit	ZI	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)		XI	572	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZI		
Déficits antérieurs reportés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	572	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exemplaire obligatoire annexé à l'A
au Compte Général des Impôts

Désignation de l'entreprise ASS Association Incubateur Régional de Picardie		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		572
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		572
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WJ	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Fonctionnaire obligatoirement tenu de
la CoCo, pénalisé des impôts

Désignation de l'entreprise ASS Association Incubateur Régional de Picardie		Néant <input type="checkbox"/>	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		OD
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	
TOTAL I		OF	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	-- Réserve légale	ZB
		-- Autres réserves	ZD
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Une concurrence doit être, en principe, des résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	-- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ	
	-- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	-- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-- Sous-traitance	Y3	16 093
	-- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	2 828
	-- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	-- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	19 468
	-- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	-- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) JS 2 000	ST	8 494
	Total du poste correspondant à la ligne PW du tableau n° 2052		ZJ
IMPÔTS ET TAXES	-- Taxe professionnelle *	YW	
	-- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe inférieure sur les produits pétroliers) ZS	YZ	
	Total du compte correspondant à la ligne PX du tableau n° 2052		YX
T.V.A.	-- Montant de la T.V.A. collectée	YY	15 603
	-- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	5 653
DIVERS	-- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS : ou modèle 2460 de 2009) *	OB	32 113
	-- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait pas eu de groupe de groupe JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% ²⁰ JL
		Plus-values à 15% ¹⁹ JM	Imputations JC
	Groupe : résultat ensemble JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% ²⁰ JO
		Plus-values à 15% ¹⁹ JP	Imputations JF
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice imputé, 3 si régime de groupe. JG		Indiquez 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N° SIRET de la société mère JJ
-- numéro du centre de gestion agréé *	XP		
-- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)	YP	2	
-- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
-- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059 -C) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1. ZR			

* Des explications complémentaires relatives aux données dans la notice n° 2012 (et dans la notice n° 2058-2021 pour le régime de groupe).

Formulaires obligatoires (article 51 A
du 7^{ème} décret du 10/05/2003)

Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en fin de l'exercice d'origine	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (2)	
			(1)				(2)
			19%	15% ou 16%	0%		
(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

13	Éraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	-				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement établis	+				
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexée) *					

CADRE A : plus ou moins-values nettes à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-values nettes à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 238 C et 240 B du CGI.

Formulaire obligatoire de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 relative à l'accès à l'histoire de France

Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbées) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant comptés dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 219 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie

Neant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou 16 %⁽²⁾ :

⁽¹⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

⁽²⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à sections-0 bis du CGI)⁽¹⁾ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à sections-0 du CGI)⁽¹⁾ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ⁽¹⁾	Moins-values à 16 % ⁽²⁾	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ⁽³⁾	Solde des moins-values à 16 % ⁽⁴⁾
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ⁽¹⁾	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁽⁶⁾	Solde des moins-values à reporter $col(1) - (2) + (3) + (4) - (5) - (6)$
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ⁽²⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sections-0 du CGI) ⁽³⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sections-0 bis du CGI) ⁽⁴⁾	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⁽⁵⁾		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture de dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affranchies aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I-a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (Annexe 31 A
du Code de Commerce)

 Désignation de l'entreprise : ASS Association Incubateur Régional de Picardie Néant

 Exercice ouvert le : 01/09/2009 et clos le : 31/12/2009 Durée en nombre de mois : 4

I Production de l'entreprise		A		B	
Ventes de marchandises	B2			OA	
Production vendue - Biens	A5			OB	
Production vendue - Services	A7			OC	
Production stockée	B5			OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6			OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (ex partie)	B7			OF	
Autres produits de gestion courante	B8				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	AB				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3			OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4			OL	
TOTAL 1	15			OM	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A		B	
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1			ON	
Variation de stocks (marchandises)	C2			OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3			OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4			OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5			OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti TP	C6				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8			OJ	
Autres charges de gestion courante	C7				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OW	
Abandons de créances à caractère financier (ex partie)				OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8			OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti TP	C9				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				09	
TOTAL 2	D1			OJ	
III Valeur ajoutée produite		A		B	
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	D2		OG	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Résultats obligatoires
(au 31/12/2009) (FRANCIS)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % de capital)



(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

N° SIRET 51393610400019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS Association Incubateur Régional de Picardie

ADRESSE (voie) 33, avenue avenue Paul Claudel

CODE POSTAL 80480 VILLE DURY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE PS

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CABINET JACQUES LORRIAUX

AUDIT ET REVISION

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens

INCUBATEUR REGIONAL DE PICARDIE

33, avenue Paul Claudel
80480 DURY

Exercice du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009

RAPPORT GENERAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société à responsabilité limitée au Capital de 768.358 Euros RCS Amiens B 381 041 052 SIRET 381 041 052 00030 APE 741 C

42, Square des Quatre Chênes — BP 61014 — 80010 AMIENS Cédex 1

Tél. 03 22 33 75 33 — Fax 03 22 33 75 30

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE
L'ASSOCIATION
INCUBATEUR REGIONAL DE PICARDIE

33, avenue Paul Claudel
80480 DURY

*Présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes
de l'exercice du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de l' INCUBATEUR REGIONAL DE PICARDIE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justifications de nos appréciations,
- ✓ les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour donner notre opinion :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note n° 1.2.6 de l'Annexe concernant le régime fiscal retenu pour les subventions reçues par votre association. La convention 09-INCUB 29 signée entre le ministère et l'IRP le 14 octobre 2009 stipule que l'aide allouée à votre association pour un montant de 145 000 €, dont 72500 € versés en 2009, n'entre pas dans le champ d'application de la TVA. Nonobstant cette stipulation, votre association a soumis à TVA les sommes perçues au titre de cette convention, soit la somme de 11.881,27 €. Nous soulignons donc cette observation pour incertitude quant au traitement fiscal de cette convention.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 612-1 et L. 823-9 alinéa 1 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués tant pour l'établissement du bilan et du compte de résultat que pour la rédaction de l'Annexe.

Elles ont notamment porté sur :

- ✓ L'analyse du contrôle interne mis en place dans votre association, ainsi que l'examen du suivi des dossiers des incubés,
- ✓ La justification des dépenses réalisées dans le cadre des conventions signées avec les organismes financeurs.
- ✓ L'analyse du « bilan d'apport » dressé suite à l'acte de transfert de l'activité « incubateur » signé le 28 août 2009 au profit de l'association INCUBATEUR REGIONAL DE PICARDIE.

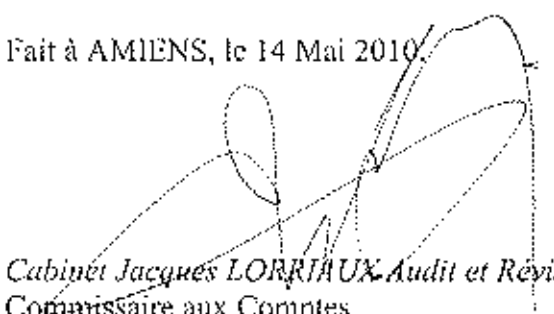
Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-dessus

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

En application des dispositions de l'article L 823-10 du Code de Commerce nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus concernant le traitement fiscal de la convention 09-INCUB 29, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport Financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres et aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'Association.

Fait à AMIENS, le 14 Mai 2010.



Cabinet Jacques LORRIAUX Audit et Révision
Commissaire aux Comptes
Jacques LORRIAUX, Associé

Bilan

Association

Association Incubateur Régional de Picardie

Au : 31/12/2009

EUR

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au :
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Concessions, logiciels et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles	115		115
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Total	115		115
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat.out industriels		1 530	36	1 493	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				
	Total	1 530	36	1 493	
Immobilisations financières (2)	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	707		707	
	Total	707		707	
	Total I	2 352	36	2 315	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de productions biens et services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		Total			
		Avances et acptes versés sur commandes			
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	778 116	760 750	17 365
		Autres créances	169 670		169 670
		Total	947 786	760 750	187 036
	Divers	Autres titres			
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		93 804		93 804	
	Charges constatées d'avance (4)				
	Total II	1 041 591	760 750	280 841	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	1 043 943	760 786	283 156	
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			706 672	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à vendre				
	Autres				

Bilan

Association Incubateur Régional de Picardie

Au : 31/12/2009

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	13 604	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(572)	
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	1 493		
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (comodal)			
Total	I	14 525	
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total	II		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 278	
	Dettes fiscales et sociales	45 561	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	99 920	
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	98 870		
Total	III	268 631	
Ecart de conversion passif	IV		
Total du passif	(I+II+III+IV)	283 156	
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	268 631	
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements dérivés	Sur les legs acceptés		
	Autres		

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat

Association Incubateur Régional de Picardie

Page : 7

Période de l'exercice 01/09/2009 31/12/2009 * Mission de Présentation

Période de l'exercice précédent Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue { Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services	17 587	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	17 587	
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	234 268	
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
	Cotisations		
	Autres produits (1)		
	Total des produits d'exploitation	251 856	
Charges d'exploitation	Marchandises { Achats Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variation de stocks	17 200	
	Autres achats et charges externes (2)	29 683	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	33 317	
	Charges sociales	14 006	
	- sur immobilisations { amortissements provisions	36	
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant	139 947	
	- pour risques et charges		
	Subventions accordées par l'association		
Autres charges	18 272		
	Total des charges d'exploitation	252 465	
	Résultat d'exploitation (I-II)	(608)	
Résultat courant	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	V	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	VI	
	Résultat financier (V-VI)		
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	(608)	
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail { mobilier immobilier		

Compte de résultat (suite)

Association Incubateur Régional de Picardie

Période de l'exercice 01/09/2009 31/12/2009 * Mission de Présentation

Période de l'exercice précédent

Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestions		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	36	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	36	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		36	
	Participations des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	251 892	
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	252 465	
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	(572)	
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Comptabilité tenue en euros

**Association Incubateur Régional de
Picardie**

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2009**

Association Incubateur Régional de Picardie
33 avenue Paul Claudel
80480 DURY
Ce rapport contient 14 pages

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Principe de comptabilisation des créances des incubés.	2
1.2.4	Conséquence du transfert d'activité par l'A.R.I à l'I.R.P	2
1.2.5	Fiscalité	3
1.2.6	Subventions d'exploitations et subventions au titres de incubés	4
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Actif	5
2.1.1	Tableau des immobilisations	5
2.1.2	Tableau des amortissements	5
2.1.3	Immobilisations incorporelles	5
2.1.4	Immobilisations corporelles	6
2.1.5	Immobilisations financières	6
2.1.6	Créances	7
2.1.7	Produits à recevoir	8
2.2	Passif	9
2.2.1	Fonds associatifs	9
2.2.2	Etat des dettes	10
3	Informations relatives au compte de résultat	12
3.1	Ventilation des produits d'exploitations	12
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	12

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Création de l'Association déclarée en date du 24 avril 2009 avec pour premier exercice comptable la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009.
- Cette création fait suite au transfert d'activité de l'activité « Incubateur Régionale de Picardie » de l'Association ARI Picardie.

Le transfert d'activité a généré une dette envers l'A.R.I. de 99 581 euros, correspondant principalement aux avances financières versées aux incubés qui doivent faire l'objet d'un financement par le Ministère.

Cette dette doit être réglée en principe pour le 31 mars 2010.

Cependant, au vu de la situation de trésorerie de l'Association Incubateur Régional de Picardie, et suite au Conseil d'Administration du 18 mars 2010, le versement en date du 31 mars 2010 devrait être reporté au cours de l'année 2010.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Principe de comptabilisation des créances des incubés.

Les dépenses des porteurs de projets sont financées par le Ministère de la Recherche.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges, dans des comptes spécifiques, par porteur de projet.

En contrepartie, la subvention du Ministère est comptabilisée en subvention d'exploitation.

Pour constater la créance envers le porteur de projet, une prestation est aussi comptabilisée dans le compte de résultat, mais en contrepartie, cette créance fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les porteurs de projet qui n'ont pas créé leur entreprise pendant la période d'incubation font l'objet d'une facturation sur la base TTC des dépenses engagées.

Les porteurs de projet qui ont créé leur entreprise font l'objet d'une facturation sur la base hors taxes des dépenses engagées, dans le cadre de l'assujettissement à la TVA alors que les dépréciations afférentes aux créances, objet du transfert par L'ARI Picardie avaient été déterminées sur la base TTC.

Les créances relatives aux porteurs de projets font l'objet d'une dépréciation à 100 % à l'exception des versements obtenus en début d'exercice suivant.

Les créances constatées sur l'exercice 2009 font l'objet d'une dépréciation sur la base hors taxes de la prestation facturées dans le cadre de l'assujettissement à la TVA alors que les dépréciations afférentes aux créances, objet du transfert par L'ARI Picardie avaient été déterminées sur la base TTC.

1.2.4 Conséquence du transfert d'activité par l'A.R.I à l'I.R.P

Les conventions apportées dans le cadre du transfert d'activité se décomposent comme suit :

Année	Convention	Apport
2000	Convention N°1 / 00P2020	196 803
2004	Convention N°2 / 04P20	323 161
2007	Convention N°3 / INCUB07P20	41 943
2008	Convention N°4 / 08INCUB023	72 500
		<hr/>
		634 407

Cet apport tient compte des abandons de créances de porteurs de projet constatés au sein de l'A.R.I pour un total de 63 471 €.

Les dépenses réalisées pour les porteurs de projets, au sein de l'A.R.I :

Année	Convention	Dépenses engagées
2000	Convention N°1 / 00P2020	196 802
2004	Convention N°2 / 04P20	323 161
2007	Convention N°3 / INCUB07P20	125 238
2008	Convention N°4 / 08INCUB023	111 880
		757 081

Soit une créance nette de 122 674 € transférée à l'Association I.R.P.

Concernant la convention INCUB/07P20, des dépenses complémentaires ont été engagées par l'Association I.R.P pour un total de 4 347 €. La demande de solde a été réalisée en fin d'année 2009. Une subvention à recevoir a été constatée pour un total de 89 472 €.

Concernant la convention 08INCUB023, des dépenses complémentaires ont été engagées par l'Association I.R.P à hauteur de 7 917 €. Une demande d'acompte a été réalisée fin d'année 2009. Une subvention à recevoir a été comptabilisée en fonction des dépenses réellement engagées au 31.12.2009 pour un total de 51 517 €.

Pour respecter le principe de dépréciation des créances des porteurs de projet (mentionnée au § 1.2.3), une dépréciation a été constatée sur la totalité des créances apportées, par prélèvement sur les fonds associatifs transférés par l'ARI Picardie à hauteur de 537 164 € d'une part et d'autre part, par la constatation d'une provision pour dépréciation comptabilisée au compte de résultat à hauteur de 134 627 €, étant précisé qu'une partie des subventions à recevoir sur les conventions 2007 et 2008 a été comptabilisée en produit d'exploitation, pour un montant respectivement de 89 472 € et de 51 517 €.

Les dépréciations pour créances clients sont détaillées au § 2.1.6.

1.2.5 Fiscalité

L'Association I.R.P est soumise aux impôts commerciaux dans la mesure où elle réalise des prestations avec des entreprises commerciales.

L'Association bénéficie de la possibilité d'exercer intégralement la déduction de la TVA afférente à l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de son activité même s'il s'agit de dépenses financées par des subventions non assujetties (instruction fiscale du 27 janvier 2006).

1.2.6 Subventions d'exploitations et subventions au titres de incubés

1.2.6.1 *Autres subventions*

Les subventions directement liées aux incubés sont soumises à TVA.

1.2.6.2 *Subvention de fonctionnement*

L'Association I.R.P bénéficie d'une subvention de fonctionnement du Conseil Régional de Picardie destinée à financer le fonctionnement de l'Association en totalité, hors dépenses liées aux incubés.

Cette subvention est cependant exonérée de la TVA dans la mesure où elle est considérée comme une subvention de fonctionnement sans contrepartie directe.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Apport	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	115			115
Immobilisations corporelles		1 530		1 530
Immobilisations financières		707		707
TOTAL	115	2 237.00		2 352.00

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		36		36
Immobilisations financières				
TOTAL		36		36

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Principaux mouvements

L'immobilisation incorporelle correspond au prix du transfert d'activité.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont totalement financées par le Conseil Régional de Picardie.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Mobilier	1 425.00	
Matériel informatique	105.00	

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Principaux mouvements

Caution versée pour la location au sein des locaux du CVG pour 707 €.

2.1.6 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	778 116	69 678	708 438
Autres	169 651		
Charges constatées d'avance			
TOTAL	947 767	69 678.00	708 438.00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Les créances clients concernent les avances faites aux incubés, l'état des créances a été établi en fonction des remboursements provisionnels sur les avances.

La dépréciation constatée sur les créances clients se décompose comme suit :

Année	Convention	Dépenses engagées	Dépenses 2009	Total	Dépréciation sur les apports (1)	Dépréciation constatée au résultat	Total dépréciation	Créance nette
2000	Convention N°1 / 00P2020	196 802		196 802	183 247		183 247	13 555
2004	Convention N°2 / 04P20	323 161		323 161	323 112		323 112	49
2007	Convention N°3 / INCUB07P20	125 238	5 200	130 438	41 943	87 329	129 272	1 166
2008	Convention N°4 / 08INCUB023	111 880	9 469	121 349	72 500	47 298	119 798	1 552
2009	Convention n°5 / 09INCUB29		6 366	6 366		5 323	5 323	1 043
		757 081	21 035	778 116	620 802	139 949	760 751	17 365

(1) cette dépréciation tient compte des provisions déjà constituées au sein de l'ARI Picardie de 83 639 €.

2.1.7 Produits à recevoir

Fournisseurs débiteurs (avoir à recevoir)	2 934
Subvention d'investissement à recevoir	1 530
Subvention Agence Nationale de la Recherche convention 2007 pour solde	89 472
Subvention Agence Nationale de la Recherche convention 2008 acompte	52 082
Subvention de fonctionnement Conseil Régional de Picardie	17 437
TVA déductible	6 109
Autres	105

	169 670

Les subventions à recevoir constatées sur l'ANR ont été calculées en tenant compte des dépenses réellement engagées pour les porteurs de projet au 31.12.2009.

La subvention de fonctionnement versée par le Conseil Régional de Picardie couvre la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Apport	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾				-
Écarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves				-
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves ⁽²⁾	550 768		537 164	13 604

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

(2) Les réserves correspondent aux apports liés aux subventions du Ministère pour les dépenses des incubés, gérés antérieurement par l'ARI Picardie pour les conventions suivantes :

Année	Convention	Apport	Dépréciation	Solde
2000	Convention N°1 / 00P2020	166 803	153 247	13 556
2004	Convention N°2 / 04P20	269 522	269 473	49
	Convention N°3 /			
2007	INCUB07P20	41 943	41 943	-
	Convention N°4 /			
2008	08INCUB023	72 500	72 500	-
		550 768	537 164	13 604

La dépréciation constatée directement sur les apports de réserves, suite au transfert d'activité, concernent les dépenses réalisées pour les incubés jusqu'au 31 août 2009 (confère § 1.2.4).

2.2.1.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Écarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme		1 530		1 530
Provisions réglementées				-

Les investissements sont financés en totalité par le Conseil Régional de Picardie et sont repris au résultat pour le montant des amortissements constatés sur l'exercice.

2.2.2 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 279	24 279		
Dettes fiscales et sociales	45 562	45 562		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	99 921	99 921		
Produits constatés d'avance	98 870	98 870		
TOTAL	268 632	268 632	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les autres dettes comprennent la dette envers l'Association ARI Picardie, suite au transfert d'activité pour un montant de 99 582 euros, qui devrait faire l'objet d'un remboursement au cours de l'exercice 2010.

Les produits constatés d'avance concernent principalement :

- les subventions du Conseil Général de l'Oise pour le financement des conventions post incubation pour les incubés pour 41 844 € ;
- la subvention du Ministère de la Recherche pour la convention 09INCUB29 pour 56 059 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitations

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Subvention Région - fonctionnement	57 437
Subvention Ministère - incubés	176 832
Refacturation prestations incubés	17 588

Total **251 857**

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
permanent	1	
Allocation incubation	1	
-		
TOTAL	2	-